

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 15
- suffrages exprimés : 15
- pour : 15

**DÉLIBÉRATION n° B2021/076**

L'an deux mille vingt et un et le 01 juin à 18 heures trente, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents** : Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RÉCURT, Serge SOHIER, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Jean-Bernard COLOMES, et Ludovic PONTICO

**Absents** : Alain, PIASER, Martine LABAT, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Didier FAVARO

**Objet** : Aide à l'immobilier d'entreprise : SCI FABIO - Validation du plan de financement

Par délibération n°2021/075, le bureau a octroyé une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 43 432 € à la SCI Fabio sur une dépense prévisionnelle de 482 576€, représentée par Monsieur Mickael RIGO, gérant de la SARL BATINOV, pour son projet de construction. Le siège social est situé à Lannemezan.

Monsieur le Président demande de l'autoriser à signer la convention de cofinancement avec la Région Occitanie pour ce dossier, conformément au Règlement d'intervention adopté le 26/03/2018 et au plan de financement qui sera approuvé par la Région.

**LE BUREAU,**

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**DECIDE**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de cofinancement avec la Région Occitanie pour le dossier de la SCI Fabio, représentée par Monsieur Mickael RIGO, gérant de la SARL BATINOV, sur la base du plan de financement proposé.

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO

Affichée le 15 JUIN 2021

Monsieur le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20210601-2021-076B-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2021  
Date de réception préfecture : 15/06/2021